



**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil de Communauté**

Séance du jeudi 16 décembre 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCI du Doubs -
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 8.1,
8.2, 8.3, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 10.1

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 21h30

Étaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL **Avanne-Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Cyril DEVESA, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN (à partir du rapport 1.1.1), Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX (jusqu'au rapport 2.1), Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 3.1), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.2), Annie MENETRIER (à partir du rapport 1.2.1), Frank MONNEUR (à partir du rapport 1.1.2), Nohzat MOUNTASSIR, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.2), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRE (jusqu'au rapport 2.3), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure :** Auguste KOELLER **Boussières :** Roland DEMESMAY **Brâillans :** Alain BLESSEMILLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chaleze :** Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.3) **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon-le-Duc :** Denis GALLET **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Jacky LOUISON **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI (jusqu'au rapport 2.1) **Dannemarie-sur-Crête :** Gérard GALLIOT **Ecole-Valentin :** André BAVEREL (à partir du rapport 1.1.1) **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **Grandfontaine :** François LOPEZ **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Mamirolle :** Daniel HUOT **Marchaux :** Bernard BECOULET **Miserey-Salines :** Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET (jusqu'au rapport 2.3) **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Novillars :** Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 2.3), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.3) **Osselle :** Jacques MENIGOZ (représenté par Danielle GIRARDOT jusqu'au rapport 2.3) **Pelousey :** Catherine BARTHELET **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** Jean-Michel FAIVRE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.2), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO à partir du rapport 1.1.1) **Saône :** Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.2) **Serre-les-Sapins :** Gabriel BAULIEU **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Vaire-Arcier :** Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés :** Bernard GAVIGNET (représenté par A. GROSJEAN jusqu'au rapport 1.1.1 et présent à partir du rapport 1.1.2).

Étaient absents : **Arguel :** André AVIS **Auxon-Dessous :** Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRON **Besançon :** Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Martine BULTOT, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Emmanuel DUMONT, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Valérie HINCELIN, Sylvie JEANNIN, Jacques MARIOT, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Béatrice RONZI **Beure :** Philippe CHANEY **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Champoux :** Thierry CHATOT **Chatillon le Duc :** Philippe GUILLAUME **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** Jean-Pierre PROST **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole-Valentin :** Yves GUYEN **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Gennes :** Jean SIMONDON **Grandfontaine :** Laurent SANSEIGNE **Larnod :** Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Didier MARQUER **Marchaux :** Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin :** Daniel PARIS **Miserey-Salines :** Marcel FELT **Nancray :** Daniel ROLET **Noironte :** Bernard MADOUX **Pelousey :** Claude OYTANA **Pirey :** Jacques COINET **Pouilley-les-Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT **Serre-les-Sapins :** Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Torpes :** Bernard LAURENT **Vorge-les-Pins :** Patrick VERDIER.

Secrétaire de séance : Thomas JAVAUX

Procurations de vote :

Mandants : JP. BASSELIN, P. BONNET, M. BULTOT, YM. DAHOUI, F. FELLMANN, JS. LEUBA (jusqu'au rapport 2.3), JP. GOVIGNAUX (à partir du rapport 2.2), V. HINCELIN, S. JEANNIN, C. MICHEL, M. OMOURI, J. SCHIRRE (à partir du rapport 3.1), P. CHANEY, R. REYLE (à partir du rapport 3.1), B. VIONNET, M. FELT, G. VALLET (à partir du rapport 3.1), D. ROLET, C. OYTANA, JM. BOUSSET, JY. PRALON.

Mandataires : J. CANAL, J. ROSSELOT, J. SCHIRRE, F. MONNEUR, JC. ROY, N. BODIN (jusqu'au rapport 2.3), P. CONTOZ (à partir du rapport 2.2), C. TISSIER, MN. SCHOELLER, S. WANLIN, E. SASSARD, E. ALAUZET (à partir du rapport 3.1), A. KOELLER, C. MAGIN-FEYSOT (à partir du rapport du rapport 3.1), B. BECOULET, D. JOLY, JM. CAYUELA (à partir du rapport 3.1), JP. MARTIN, C. BARTHELET, JM. FAIVRE, N. WEINMAN.

Délibération n°2010/001287

Rapport n°7.4 - Subvention pour les réhabilitations de logements publics - Programmation 2010

Subvention pour les réhabilitations de logements publics - Programmation 2010

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Habitat, Politique de la Ville

Inscription budgétaire	
BP 2010 et PPIF 2009/2014	Montant prévu BP 2010 : 200 000,00 €
« Soutien à la réhabilitation dans le parc public »	Montant de l'opération : 125 425,68 €

Résumé :

Dans le cadre de la fiche action n°4 « La préservation du patrimoine des bailleurs publics » du Programme Local de l'Habitat actualisé, le Grand Besançon intervient financièrement depuis 2008 en faveur des opérations de réhabilitation de logements locatifs publics. Le présent rapport propose d'intervenir, pour l'exercice 2010, en prenant en charge le coût des diagnostics techniques et en participant aux travaux de réhabilitation. Le montant total des aides octroyées par le Grand Besançon est de 125 425,68 €.

I. Contexte national et local

Depuis quelques années, les politiques nationales et européennes en matière de financement des travaux de réhabilitation de logements publics sont ciblées sur l'amélioration de la performance énergétique. En effet, en 2009 et 2010, l'Union Européenne a accordé la possibilité d'utiliser les fonds du Feder (Fonds européen de développement régional) pour financer les investissements destinés à améliorer l'efficacité énergétique des logements sociaux. En région Franche Comté, le choix s'est porté sur le financement des projets de réhabilitation dont l'objectif est d'atteindre, notamment, la performance Bâtiment Basse Consommation (label Effnergie) (soit une consommation annuelle inférieure à 80 kWh/m²/an). Ce sont des opérations de réhabilitation de grande ampleur, très emblématiques mais peu nombreuses. Dans cette même logique (objectif d'atteindre le niveau Bâtiment Basse Consommation), l'ADEME et la Région Franche Comté interviennent également pour le financement des travaux d'amélioration de la performance énergétique via un appel à projets annuel.

Au niveau national, en réponse au Grenelle de l'Environnement, la Caisse des Dépôts propose un « Eco prêt Logement Social - Réhabilitation » à taux fixe de 1,9 % sur 15 ans destiné aux logements les plus consommateurs en énergie, soit une consommation supérieure à 230 kWh/m²/an (correspondant aux classes E, F et G), et un objectif de consommation annuel d'énergie primaire après travaux inférieur à 150 kWh/m²/an, correspondant à la classe C. Depuis août 2010, cet Eco prêt a été élargi à 20 000 logements de la Classe D (soit une consommation comprise entre 151 et 230 kWh/m²/an) dans des conditions particulières.

II. Proposition d'intervention du Grand Besançon en matière de réhabilitation (voir annexe I)

En complément de ces financements nationaux et européens, et de la programmation des travaux de réhabilitation prévus par les bailleurs publics présents sur l'agglomération bisontine (amélioration de la qualité des logements, de leur performance énergétique, changement de composant,...), les modalités d'intervention du Grand Besançon proposées pour l'exercice 2010 restent les mêmes que pour l'année 2009.

Reçu le 23 DEC. 2010

A/ Prise en charge du coût des diagnostics techniques préalables aux travaux de réhabilitation

La participation du Grand Besançon porte sur la prise en charge du coût des diagnostics techniques (audit énergétique, diagnostic amiante, thermographie, diagnostic technique du bâtiment) quelle que soit la localisation des opérations, le type de travaux réalisés et la classe énergétique du bâtiment. Pour chaque opération, cette prise en charge ne peut pas toutefois dépasser 1 % du prix de revient de l'opération (TTC). L'objectif pour la collectivité est notamment de connaître les caractéristiques techniques du patrimoine et de disposer à l'avenir d'éléments fiables et objectifs en matière de soutien aux travaux de réhabilitation.

Conformément à la convention de partenariat signée avec la société Cerqual Patrimoine, le Grand Besançon prend également en charge 50 % des frais engagés pour la réalisation du Bilan Patrimoine Habitat et la moitié des honoraires de certification réglés par les bailleurs à Cerqual Patrimoine, quelle que soit la localisation des opérations. Sur l'exercice 2010, aucune opération n'a fait l'objet d'une certification « Patrimoine Habitat ».

Au total, cela représente un montant de 26 548,68 €.

B/ Participation au financement des travaux de réhabilitation

En 2010, aucune demande de subvention pour les travaux de réhabilitation n'a été formulée, par les organismes HLM, pour des bâtiments situés dans des secteurs hors PRU.

Pour les opérations situées dans le périmètre du PRU de Planoise ou Clairs Soleils, la participation du Grand Besançon fera référence à la maquette financière figurant dans la convention signée avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine. Pour l'année 2010, le Grand Besançon interviendra à hauteur de 98 877 € pour les travaux de réhabilitation des bâtiments situés au 27, 29 et 31 rue du Piémont à Besançon (Grand Besançon Habitat).

A titre de rappel, la Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le Département du Doubs et la Région Franche Comté se sont engagées à intervenir à hauteur de 400 000 € par collectivité répartis sur quatre ans pour le financement des opérations de réhabilitation dans le cadre du PRU de Planoise. La participation du Grand Besançon s'élève à ce jour à 236 065,18 €.

Au vu de l'ensemble des éléments présentés, il est proposé pour l'exercice 2010 une participation globale du Grand Besançon (prise en charge des diagnostics et subventions pour les travaux) de **125 425,68 €** répartie de la manière suivante :

- **diagnostics techniques** : 26 548,68 € pour 358 logements, soit 5 opérations,
- **subventions d'investissement pour les opérations situées dans le périmètre du PRU de Planoise** : 98 877 € pour 58 logements, ce qui représente 6,40 % du montant des travaux correspondants (1 545 905 €).

Mme MENETRIER, MM. ALLEMANN, GONON, LOYAT, MOYSE et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modalités et les montants d'intervention du Grand Besançon en matière de réhabilitation de logements publics sur l'exercice 2010.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 86

Contre : 0

Abstention : 0

PROGRAMMATION CAGE REHABILITATION 2010

Organisme	Commune	adresse	Nombre de logement	Contenu de financement (PRU / ZUS / Hors ZUS)	Montant total de répartition (1TC)	Types de travaux réalisés	Liste des diagnostics réalisés (y compris BPH)	Etiquette énergétique des bâtiments avant travaux	Subvention sur crédits CAGE				Subvention sur crédits CAGE (total)
									Prise en charge des diagnostics technique	Prise en charge de 50% du BPH et certification Cerqual Patrimoine	Subvention pour travaux		
Grand Besançon Habitat	Besançon	27,28,31 rue du Pélanmont	58	PRU Planaise	1 782 245,00 €	Isolation thermique et revêtement façades, menuiseries extérieures, portes palières des logements, menuiseries intérieures, halls d'entrées, VMC, sols dans parties communes, sols et parquets dans pièces humides des logements, équipements électriques, équipements sanitaires, robinetteries	Diagnostic (dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre) bilan thermique, diagnostic de sécurité incendie	Classe D (188,6 kWh/m².an, 188,2 kWh/m².an, 193,9 kWh/m².an) voir travaux	9 748,20 €	0,00 €	98 877,00 €	108 625,20 €	
Grand Besançon Habitat	Besançon	2-4,6 rue de Francine Corné	132	PRU Planaise	1 543 228,00 €	Façades, peintures et sols des communs, plomberie, VMC, menuiseries extérieures, appareils sanitaires, robinetteries intérieures	Diagnostic (dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre) bilan thermique	Le edage sera définie après la réalisation du diagnostic	8 659,44 €	0,00 €	0 € (travaux réalisés en 2011-2012)	8 659,44 €	
Grand Besançon Habitat	Besançon	2,4 rue de Bourgogne	88	PRU Planaise	1 028 817,00 €	Façades, peintures et sols des communs, plomberie, VMC, menuiseries extérieures, appareils sanitaires, robinetteries intérieures	Diagnostic (dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre) bilan thermique	La classe sera définie après la réalisation du diagnostic	5 772,96 €	0,00 €	0 € (travaux réalisés en 2011-2012)	5 772,96 €	
Necilia	Besançon	12-14 rue Eugène Savoye	40	Hors ZUS	Montant de l'opération défini après les diagnostics	La liste des travaux sera définie après la réalisation des différents diagnostics et audits énergétiques	Audit énergétique	Classe F (371,9 kWh/m².an)	1 375,40 €	0,00 €	0 € (travaux réalisés en 2011-2012)	1 375,40 €	
Necilia	Besançon	13,7 rue de Filibourg	40	PRU Planaise	113 295,76 €	Isolation thermique, ventilation, réfection des halls, étanchéité toitures terrasses	Audit énergétique	Classe E (287,6 kWh/m².an) voir travaux Classe C (131,5 kWh/m².an)	992,66 €	0,00 €	0 (car bâtiment en classe E)	992,66 €	
Total Programmation 2009			358						28 549,89 €	0,00 €	98 877,00 €		

Syriflaco	
NEOLIA	2 388,08 €
GBH	125 057,60 €
Habitat 25	0,00 €
SAIEVIE	0,00 €

Opérations Droit commun (hors PRU)	1 375,40 €
Opérations PRU	124 050,28 €

Tout subvention CAGE
128 945,98 €